



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-09-2026 /

Dossier complet le : 30-09-2026 /

N° d'enregistrement : 024178/KK P

1 Intitulé du projet

Locaux d'activités au sein de la ZI du Val de Calvigny a IWUY (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY

Raison sociale

VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY

N° SIRET

52007362800049

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BLOUIN

Prénom(s)

GREGORY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création de trois bâtiments d'activités dont un pouvant accueillir un entrepôt mais qui ne sera pas classée au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ces bâtiments intégreront des bureaux administratifs. La surface au sol totale des bâtiments sera d'environ 11 260 m². Ce projet s'insère au sein de la ZI du Val de Caligny sur des terrains en attente d'urbanisation. La superficie des terrains représente 29 667 m². Afin de faciliter l'accès au site, les voiries lourdes pour la circulation des poids-lourds, ainsi que de quais de chargement (bâtiment 3) et de zones de stockage pour les bennes seront aménagées. La surface totale de voiries sera de 4 542 m². Des parkings destinés aux véhicules légers seront aménagés et composés au total de 105 places de stationnement semi-perméables, sauf pour les places PMR. Ils s'accompagneront de la création d'un chemin stabilisé pour accéder aux entrées des bâtiments. Cela représentera une surface cumulée d'environ 1945 m². Les espaces verts périphériques seront aménagés avec des arbres, des haies, des bassins de gestion des eaux pluviales pour une surface totale d'environ 11 025 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet de réaliser trois bâtiments indépendants de faible superficie à vocation d'activités dont un ayant une orientation de bâtiment de stockage. Ce projet s'insère au sein d'une zone industrielle en cours d'aménagement destinée à accueillir des activités économiques. Chaque bâtiment comprendra des surfaces d'activités, un espace de bureau associé. Des quais sont prévus pour le bâtiment 3 ayant une vocation d'entrepôt afin de permettre la réception et l'expédition des marchandises dans des conditions fonctionnelles et sécurisées. L'opération vise à répondre aux besoins immobiliers d'entreprises recherchant des locaux de taille limitée, combinant cellules d'activités, de gestion administrative et de transfert de marchandises, au sein d'un secteur spécifiquement dédié aux activités économiques. L'implantation du projet dans la zone industrielle permet de mobiliser un foncier à vocation économique, desservi par la rue de la ZI du Val de Caligny permettant déplacements des véhicules légers et poids lourds, et d'éviter l'implantation de ces fonctions dans des secteurs à dominante résidentielle, agricole ou naturelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site d'implantation correspond à un terrain vierge de toute activité antérieure, situé au sein d'une zone industrielle déjà aménagée et desservie par les réseaux et voiries nécessaires aux activités économiques. La phase travaux débutera par l'installation de chantier, la mise en place de la signalisation et des dispositifs de sécurisation de l'emprise, puis par la préparation du terrain. Celle-ci comprendra, le nivellement du terrain et la réalisation des terrassements nécessaires à la création des plateformes des bâtiments et des aménagements extérieurs. Les travaux comprendront ensuite la réalisation des fondations, la construction des trois bâtiments d'activités, ainsi que la réalisation des voiries internes, des aires de manœuvre et de livraison, des espaces de stationnement, des réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Les aménagements paysagers, clôtures, éclairages et éventuels équipements extérieurs seront réalisés en fin de chantier. Les travaux pourront être réalisés simultanément pour les trois bâtiments. Ils se dérouleront principalement en période diurne et les jours ouvrés. Les accès des véhicules de chantier et des poids lourds seront assurés depuis la voirie de la zone industrielle. Les circulations de chantier seront organisées au sein de l'emprise du projet afin de limiter les interférences avec les activités et voiries environnantes. Les terres excavées seront réemployées sur site dans la mesure du possible. Les travaux se conformeront aux réglementations en vigueur relatives à la gestion des effluents et la gestion des déchets et aux émissions de poussières et de bruit. Les approvisionnements de chantier se limiteront à la fourniture des matériaux de terrassement, pour le plate-formage du site, des réseaux, voiries,

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après mise en service, le projet accueillera trois bâtiments distincts à usage d'activités dont un à usage d'entrepôt, comprenant chacun des espaces de bureaux associés. Des quais destinés aux opérations de réception et d'expédition de marchandises seront aménagés pour le bâtiment 3. L'accès au site sera assuré depuis la voirie de la zone industrielle. Les flux seront constitués des déplacements des salariés, véhicules de livraison et poids lourds nécessaires au fonctionnement des activités. Les circulations, manœuvres et opérations de chargement/déchargement seront réalisées au sein de l'emprise, au droit des quais et des aires aménagées à cet effet. Les eaux usées sanitaires issues des bureaux seront dirigées vers le réseau d'assainissement collectif de la zone industrielle. Les eaux pluviales issues des toitures, voiries, aires de circulation et de stationnement seront collectées et gérées à la parcelle conformément aux prescriptions applicables au sein de la zone industrielle. Les déchets produits en phase d'exploitation seront principalement constitués de déchets assimilables à des déchets non dangereux issus des bureaux, des emballages et, le cas échéant, des déchets liés aux activités. Ils feront l'objet d'un tri, d'un stockage temporaire adapté et d'une évacuation vers des filières autorisées. Les incidences du projet seront limitées par l'implantation du projet au sein d'une zone industrielle destinée aux activités économiques, par l'organisation des circulations et opérations de manœuvre à l'intérieur du site, ainsi que par les dispositifs de gestion des eaux pluviales et les aménagements paysagers prévus. Aucune opération de démantèlement n'est prévue à ce stade, les bâtiments ayant vocation à être exploités de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire. Le projet sera également associé à un dossier de déclaration au titre de la réglementation dite "loi sur l'eau" (IOTA) pour la rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Batiments Voiries Parkings semi-permeables et acces empierre Espaces verts et bassin d'infiltration	(11 259, m²) (4 542, m²) (1 943, m²) (11 923, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : ZI du Val de Calvigny 59141 Iwuy
Code postal : 59141 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°19'24"E , " Lat. : 50°14'44"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Iwuy - Zonage 1AUb

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches se situent a environ 1,5 km et 2 km a l'Ouest. Il s'agit respectivement du « complexe écologique de la Vallée de la Sensee » (310007249, ZNIEFF de type II) et du « Marais de la Sensee entre Aubigny-au-bac et Bouchain » (310013264, ZNIEFF de type I).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet se situe a Iwuy dans le departement du Nord (59).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de protection du biotope le plus proche se situe a environ 35,3 km au a l'Est. Il s'agit du Massif Forestier de la Lanierie.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se situe a Iwuy dans le departement du Nord (59).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel regional le plus proche est le Parc naturel regional Scarpe-Escaut situe a environ 10,5 km au Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'autoroute A2 et les voies ferroviaires a proximite du site sont concernees par la 4eme echeance du plan de prevention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les obligations visees par le PPBE ne s'appliquent qu'aux batiments sensibles (habitations, etablissement scolaires, hopitaux, etc.)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est l'Oppidum denomme Camp de Cesar dont le perimetre de protection est situe a environ 1 km a l'Ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Dans le cadre du projet, un inventaire zones humides a ete realise par la societe enOrka. Il en est conclu que le projet ne se situe pas sur des zones humides. Le prediagnostic ecologique est disponible en annexe 4 jointe a la presente demande de cas par cas.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Iwuy n'est pas concernee par les PPRN et PPRT du departement du Nord (59).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Non
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Suivant les donnees CASIAS, le projet ne s'implante pas sur un site ou des sols pollues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'apres les cartes des ZRE de la DREAL Hauts-de-France, la commune d'Iwuy n'est pas classee en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection d'un captage. Le captage d'eau potable le plus proche est le "captage de la derivation des eaux de forage de BOUCHAIN" localise a environ 2,2 km au Nord du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le Bastion des Forges situe sur la commune de Bouchain a environ 3,9 km au Nord.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » (FR3112005) à 13,5 km au Nord.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est « la Fosse Renard » située à 9 km au Nord sur la commune de Denain.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site engendrera des prélèvements dans le réseau d'adduction d'eau potable pour la consommation d'eau (sanitaire, entretien des locaux).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modifications prévisibles de la masse d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera réalisé en privilégiant un équilibre déblais-remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera réalisé en privilégiant un équilibre déblais-remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les eaux du projet proviendront du reseau AEP public de la zone industrielle. Les eaux usees seront rejetees dans le reseau de la zone industrielle a destination de la station d'epuration de la commune de AVESNES-LES-AUBERT-RIEUX-EN-CAMBRESIS (59). En 2024 la charge maximale recue etait de 6551 EH pour une capacite nominale de 17 167 EH. La station est en
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un pre diagnostic ecologique a ete realise sur le site. Les enjeux faunistiques et floristiques releves sont faibles sur site et moderes en bordure. Dans le cadre des travaux, les preconisations de l'etude realisee par enOrka seront suivies, a savoir : l'entretien des espaces verts a enjeux moderes sera realise avant le 16 mars et apres le 15 aout. Le document est disponible en annexe du cas par
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe a proximite d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur un espace en attente d'urbanisation et integre au sein de perimetre d'une zone industrielle. Dans l'attente de son urbanisation, des activites agricoles ont ete realisees sur la parcelle. En outre, le site est inclus dans le zonage 1AUb du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Iwuy.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'emprise du projet n'est pas concernee par des risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Suivant le site Georisques, la parcelle est concernee par : - Un risque moyen de debordements de nappe et d'inondations de cave, - un risque de sismicite modere, - un risque faible de retrait gonflement des argiles, - un risque faible lie au radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation de 105 places de stationnement VL donc un flux de 210 VL/ jour. L'activité du projet nécessitera la circulation de semi remorques et de véhicules semi-légers de transport. Le flux associé est estimé à 40 véhicules soit un flux de 80 (VUL/semi-remorques)/jour
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit sur site se limiteront aux bruits des moteurs thermiques correspondant aux véhicules et des engins se déplaçant sur le site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Selon la 4 ^e échéance du PPBE, la parcelle est concernée par les émissions sonores produites par la route départementale traversant la zone industrielle.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerné par des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerné par des vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site disposera d'un éclairage nocturne extérieur. L'éclairage aura une luminosité adaptée en limite de parcelle et sera active à l'aide de détecteur crépusculaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerné par des nuisances lumineuses
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet à l'atmosphère ne sera généré.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet génèrera des eaux usées et des eaux pluviales ruisselant sur la parcelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées rejoindront le réseau public. Les eaux pluviales seront régulées sur site et rejetées à un débit limité dans le réseau de la zone. La note hydraulique est annexée

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits sont principalement des déchets non dangereux (déchets de bureaux, emballages). Des déchets dangereux pourront être générés (boue de curage du séparateur d'hydrocarbures). Ces déchets seront dirigés vers les filières de réemploi/valorisation/traitement les plus adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe à l'extrémité nord de la commune d'Iwuy au sein du Parc d'activités du Val de Caligny accueillant d'autres activités économiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prend place dans un parc d'activités et sur la section 1Aub du PLU d'Iwuy. Il s'agit de zones destinées à être urbanisées à vocation d'activités

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La ZI est en développement et est en mesure d'accueillir d'autres projets. Suite aux recherches, des projets ont été identifiés : une usine de production alimentaire, une plateforme logistique ainsi que d'un projet de zone commerciale. Les principales risques d'incidences cumulées portent sur le trafic et la gestion des eaux pluviales liée à l'urbanisation des terrains. Néanmoins, la localisation de la zone d'activités à proximité de l'échangeur de l'A2 permet de réduire les incidences du trafic (axe capable d'absorber le trafic). De plus, la ZI est également desservie par les lignes de bus permettant de réduire l'utilisation de véhicules individuels. Ainsi, bien que ces projets soient également émetteurs d'un trafic, la proximité du Parc d'activités avec les axes d'envergure permet de limiter les incidences des projets sur le trafic. La gestion

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les parcelles du projet ont fait l'objet d'un pre-diagnostic écologique. Selon ce diagnostic, le projet n'est pas localisé sur des zones humides et aura un impact faible à modéré sur la faune et la flore locale. Les recommandations de l'étude sur les zones à enjeux modérées seront suivies afin de limiter l'impact de l'entretien sur la faune et la flore. Pour la gestion des eaux, le dimensionnement des ouvrages a été calculé sur la base d'une pluie de période de retour 20 ans conformément au SDAGE et SAGE. De fait, les eaux ruissellent sur les parcelles seront traitées, le cas échéant (voiries lourdes), et directement infiltrées dans le bassin d'infiltration associé. En cas de pluie de retour 100 ans le réseau sera en mesure de contenir le volume d'eau supplémentaire sans débordement sur les voiries publiques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Différentes mesures ont été prises afin de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine. La réalisation du projet au sein d'une zone industrielle permet de réduire les impacts sur les habitations et permettre le développement d'activités sur un foncier adapté. La création de lignes de transports en commun reliant la zone industrielle aux communes voisines favorisera l'utilisation de mobilités douces et permettra de réduire l'impact sur le trafic routier. La zone d'activité se situe au Nord de la commune d'Iwuy, et à proximité de l'échangeur de l'autoroute A2. Cette proximité permet d'éviter la circulation de véhicules individuels et des véhicules liés à l'activité du projet à travers des centres de village et villes voisines. La gestion des eaux pluviales à la parcelle permettra de tamponner et d'infiltrer directement une partie des eaux pluviales en réduisant leur ruissellement. Les ouvrages seront dimensionnés pour contenir le volume d'une pluie vicennale conformément aux législations applicables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, dans la mesure où : - Le projet s'inscrit au sein d'une zone industrielle dont le terrain est en attente d'aménagement. - Le terrain du projet ne présente pas de fonctionnalité écologique notable compte tenu des mesures prises ; - Le projet prévoit la création de surface dont le revêtement limitera le ruissellement des eaux pluviales sur la partie voiries légères ; - Les nuisances potentielles (bruit, trafic, émissions, etc.) resteront limitées et compatibles avec le fonctionnement actuel de la zone d'activité.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)